

Aux habitants des communes de
Chexbres - Puidoux - Rivaz
et St-Saphorin (Lavaux)

Puidoux, décembre 2013/CS/av

Introduction de la taxe déchets

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que dans sa séance du 3 octobre dernier, le conseil intercommunal de l'ACPRS a adopté le principe du sac harmonisé. Cela signifie que **dès le 1^{er} janvier 2014**, l'évacuation de vos déchets ménagers devra se faire uniquement avec les sacs officiels blancs du concept harmonisé. Ces sacs sont en vente dans la plupart des commerces du canton.

Les sacs noirs habituels ne seront plus acceptés dès cette date !

En ce qui concerne la déchetterie intercommunale, il n'y aura pas de changement, mais nous vous rappelons l'obligation de présenter votre carte d'accès à chacune de vos visites. Votre carte actuelle « 2012-2103 » reste exceptionnellement valable jusqu'en juillet 2014. Des contrôles ont régulièrement lieu et l'entrée sera désormais refusée à toutes personnes ne pouvant présenter sa carte, ceci afin d'éviter le tourisme des déchets.

En outre, la loi prévoit également la perception annuelle d'une taxe forfaitaire par habitant. Pour 2014, elle est fixée à Fr. 75.-- par habitant.

Vous trouverez, en annexe, divers documents vous permettant de vous familiariser avec ce nouveau concept imposé par la législation fédérale. De plus, nous vous invitons à consulter les sites internet www.acprs.ch ou www.vaud-taxeausac.ch pour de plus amples informations. Un n° de téléphone gratuit est également à votre disposition en cas de question : 0800 804 806.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration ainsi que de l'attention que vous porterez aux directives ci-jointes.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

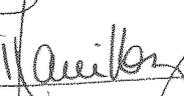
AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président


C. Secretan



La secrétaire


A. Vouilloz

Annexes : directives, flyer, sac-s officiel-s 17 litres